

# Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2021/29

12 mai 2021

Français  
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

## Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

### *Rapport du Directeur général*

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général<sup>1</sup>.

### Activités relatives à l'enrichissement

2. Le 5 mai 2021, l'Iran a fourni à l'Agence un questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) actualisé pour l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) à Natanz. Il y décrivait un mode de production de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U<sup>2</sup> autre que ceux décrits dans le QRD actualisé du 13 avril 2021<sup>3</sup>.

3. Le quatrième mode de production de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U à l'IPEC, décrit dans le QRD actualisé du 5 mai 2021, consiste à alimenter en UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U la cascade de centrifugeuses IR-6 de la ligne 6 de recherche-développement (R-D) pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U ; à alimenter avec les résidus de cette cascade la cascade de centrifugeuses IR-4 de la ligne 4 de R-D pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 20 % en <sup>235</sup>U ; et à alimenter avec les résidus

<sup>1</sup> Documents GOV/2021/10, GOV/INF/2021/17, GOV/INF/2021/19, GOV/INF/2021/20, GOV/INF/2021/21, GOV/INF/2021/22, GOV/INF/2021/23, GOV/INF/2021/24, GOV/INF/2021/26, GOV/INF/2021/27 et GOV/INF/2021/28.

<sup>2</sup> PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 28.

<sup>3</sup> Document GOV/INF/2021/22, par. 3.

de cette cascade la cascade de centrifugeuses IR-5 et IR-6s de la ligne 1 de R-D<sup>4</sup> pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U.

4. Le 10 mai 2021, l'Agence a vérifié à l'IPEC que l'Iran produisait de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U à la ligne 6 de R-D, de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 20 % en <sup>235</sup>U à la ligne 4 de R-D et de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U à la ligne 1 de R-D contenant 27 centrifugeuses IR-5 et 30 centrifugeuses IR-6s, utilisant le mode de production décrit au paragraphe 3 ci-dessus.

5. Comme indiqué précédemment, après avoir commencé à produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U à l'IPEC le 17 avril 2021, l'Iran a déclaré à l'Agence que l'UF<sub>6</sub> produit à l'IPEC avait un niveau d'enrichissement en <sup>235</sup>U de 55,3 % et le même jour l'Agence a prélevé un échantillon de l'UF<sub>6</sub> produit afin d'effectuer une analyse destructive et de vérifier indépendamment le niveau d'enrichissement déclaré par l'Iran<sup>5</sup>.

6. Comme indiqué précédemment également, après avoir modifié le mode de production, l'Iran a déclaré que les échantillons d'UF<sub>6</sub> qu'il avait prélevés aux lignes de R-D 6 et 4 le 20 avril 2021 avaient un niveau d'enrichissement en <sup>235</sup>U de 59,6 % et 20,3 %, respectivement<sup>6</sup>. Il a cependant ajouté que des fluctuations des niveaux d'enrichissement de l'UF<sub>6</sub> étaient constatées aux deux flux de production aux lignes de R-D 6 et 4. Le 22 avril 2021, l'Agence a prélevé des échantillons de l'environnement au point d'échantillonnage de produit à l'IPEC<sup>7</sup>.

7. L'analyse destructive effectuée par l'Agence sur l'échantillon prélevé à l'IPEC le 17 avril 2021 révèle un niveau d'enrichissement comparable à celui déclaré par l'Iran. L'analyse effectuée par l'Agence sur les échantillons de l'environnement prélevés le 22 avril 2021 révèle un niveau d'enrichissement allant jusqu'à 63 % en <sup>235</sup>U, qui correspond aux fluctuations de niveaux d'enrichissement en UF<sub>6</sub> mentionnées aux paragraphe 6 ci-dessus.

---

<sup>4</sup> Document GOV/2021/10, par. 33.

<sup>5</sup> Document GOV/INF/2021/26, par. 3.

<sup>6</sup> Document GOV/INF/2021/28, par. 3.

<sup>7</sup> Document GOV/INF/2021/28, par. 4